

## Le Bilan de Compétences

### ◆ Introduction:

Le bilan de compétences vous permet de faire un point sur votre vie professionnelle, d'analyser vos compétences, vos aptitudes et vos motivations. Il pourra vous aider à définir un projet professionnel cohérent ou valider un projet de formation. Il peut être réalisé pendant ou en dehors du temps de travail pour les salarié.e.s.

Pour plus d'informations sur le Bilan de Compétences, [cliquez ICI](#).

### ◆ Objectifs :

- Identifier ce qui vous représente : motivations, intérêts, valeurs...
- Evaluer votre expérience professionnelle
- Définir un projet professionnel réaliste et réalisable
- Vous accompagner de manière individuelle et vous amener à construire votre propre plan d'action
- Analyser le marché du travail ou les possibles entrées en formation
- Effectuer un suivi de votre évolution dans le temps

### ◆ Durée : Votre bilan de compétences dure de 15 à 24 heures et comporte 3 phases :

Phase préliminaire / Phase d'investigation / Phase de conclusion

### ◆ Contenus de la formation

**Phase préliminaire :** Cette phase vise à :

- Confirmer votre engagement dans la démarche.
- Définir et analyse la nature de vos besoins
- Vous informer des modalités de déroulement du bilan de compétences, des méthodes et techniques mise en œuvre.

**Phase d'investigation :** Cette phase a pour objectif :

- D'analyser vos motivations et intérêts personnels et professionnels.
- D'identifier vos compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, et le cas échéant, d'évaluer vos connaissances générales.
- De déterminer vos possibilités d'évolution professionnelle.
- Votre conseiller.e va vous offrir un accompagnement dans vos réflexions, qui peut être complété par le recours à des techniques fiables (évaluations, tests, etc...) utilisés par des personnels formés et qualifiés.
- Pour que votre projet soit également confronté à la réalité, vous serez amené.e.s à prendre des contacts ou à procéder à des enquêtes auprès de professionnel.le.s des secteurs et métiers envisagés.

**Phase de conclusion :** Cette phase va vous permettre de :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation de votre projet professionnel, et le cas échéant de votre projet de formation.
- Prévoir les principales étapes de sa mise en œuvre.
- A l'issue du bilan, un document de synthèse et de résultats détaillés vous sera remis.

### ◆ Modalités, moyens, méthodes pédagogiques :

Modalités :

- Formation en présentiel ou hybride avec distanciel
- Formation individualisée

Moyens :

- Bureau d'entretien
- Salles de formation équipées
- Ressources multimédia

**Méthode d'accompagnement :**

Dans le cadre de notre accompagnement, nous nous appuyons sur une démarche d'orientation professionnelle et personnelle : la démarche ADVP (Activation du



### ◆ Public :

Demandeur.euse d'emploi, salarié.e en CDD, CDI, intérim, en reconversion

### ◆ Délai d'accès à la formation :

Entretien d'information en amont du bilan de compétences

Entrée permanente après accord du financeur

Dates d'information collective, se renseigner au 02.98.41.46.47 (Brest, Pont-de-Buis) ou au 02.98.75.01.26 (Quimper)

### ◆ Lieux de réalisation de l'action :

Brest, Ergué-Gabéric, Quimper, Pont-de-Buis, Châteaulin, Audierne

### ◆ Taux de satisfaction : 88%

### ◆ Accessibilité :

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

### ◆ Tarif :

A partir de 66,25€/heure Net de taxes.

### ◆ Financement :

Des financements sont possibles selon les situations CPF

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

Plan de développement de compétences  
Pôle Emploi  
Financement personnel

Nos conseiller.ère.s vous accompagnent dans la montage

Développement Vocationnel et Personnel). Cette dernière vous permettra de **découvrir** de nouvelles pistes professionnelles, **d'ouvrir** votre horizon, de **comprendre** ce qui vous caractérise et votre environnement, de **choisir**, et de **décider** un projet professionnel pour **agir** et le mettre en œuvre.

- Accompagnement par un.e conseiller.ère référent.e pendant toute la durée du Bilan de Compétences.
- Respect de la charte déontologique liée à la pratique des bilans de compétences, notamment la confidentialité des informations.

◆ **Equipe pédagogique :**

- Conseiller.ère Bilan de Compétences référent.e
- Responsable d'activité
- Référent.e Handicap et Egalité femme homme
- Assistant.e administratif.ve

◆ **Modalités d'évaluation :**

Dossier de Bilan de compétences  
Évaluation de l'accompagnement par le.la participant.e  
Planification d'un suivi post bilan  
Envoie d'un questionnaire un mois après le bilan  
Bilan à 6 mois

A l'issue du bilan de compétences, une phase de suivi est organisée et répond aux objectifs suivants :

- Faire le point sur la mise en œuvre de votre projet
- Vous aider, vous conseiller en fonction des éventuelles difficultés rencontrées
- Favoriser la réussite de votre projet
- Répondre à vos demandes et besoins complémentaires

Nb de bénéficiaires en début d'accompagnement	<b>87</b>
Nb de bénéficiaires en fin d'accompagnement	<b>74</b>

Nb d'enquêtes terrain réalisées par les bénéficiaires	<b>257</b>
---	------------

<b>Taux d'enquête à 6 mois</b>
100%

financier de votre projet de formation

◆ **Services associés :**

Nos centres disposent de places de parking et sont accessibles en transport en commune. Ils vous proposent des espaces dédiés à la restauration du midi. D'autres solutions de restauration sont accessibles à proximité.

◆ **Contact :**

Jean-Marie Tréguer Brest  
Mail : [formation.brest@groupe-initiatives.com](mailto:formation.brest@groupe-initiatives.com)  
Tél : 02.98.41.46.47

Isabelle Le Magoarou Cornouaille  
Mail : [formation.quimper@groupe-initiatives.com](mailto:formation.quimper@groupe-initiatives.com)  
Tél : 02.98.75.01.26